

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

MARDI 13 OCTOBRE 2020 à 20 h 00

À l'hôtel de Ville

À l'ordre du jour :

**Présentation de l'association Ni Putes Ni Soumises
par Blandine LAGONDET**

ADMINISTRATION GENERALE

- POINT N°1 ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
POINT N°2 RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE RHÔNES-ALPES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX
POINT N°3 FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE À L'ÉGARD DES AGENTS SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19.

TRANSITION ECOLOGIQUE

- POINT N°4 LANCEMENT DE LA DÉMARCHE LABELLISÉE CIT'ERGIE

RESSOURCES HUMAINES

- POINT N°5 GESTION POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE (ASSURANCE STATUTAIRE)
POINT N°6 APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES THERMES DE DIVONNE-LES-BAINS

COMMANDE PUBLIQUE

- POINT N°7 ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ASCENSEURS DANS LES DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX - MODIFICATION DE MARCHÉ N°1 ENTREPRISE ORONA
POINT N°8 NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - ENTREPRISE LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE (LPN) - MODIFICATION DE MARCHÉ N° 3

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER

- POINT N°9 CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) PORTANT SUR L'OPÉRATION SITUÉE AU CHEMIN DE LA DÔLE, CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX (CAPG) ET LA COMMUNE

FINANCES

- POINT N°10 DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE 6 BÂTIMENTS COMMUNAUX AU TITRE DU DSIL 2020 (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL)

ADMINISTRATION GENERALE

- POINT N°11 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020

Le 6 octobre 2020

Le Maire



Vincent SCATTOLIN